



CADRE D'EMPLOIS DES ASSISTANTS
TERRITORIAUX SPÉCIALISÉS
D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

STATUT
Avancement
MAJ Mai 2009

I. AVANCEMENT DE GRADE

NÉANT

II. PROMOTION INTERNE

AGENTS CONCERNÉS	CONDITIONS D'ACCÈS AU 1ER JANVIER		GRADE D'AVANCEMENT	QUOTA
	Âge	Ancienneté		
Assistants d'enseignement artistique	40 ans au moins	- Plus de 10 ans de services effectifs dans un emploi d'assistant - Examen professionnel	Assistant spécialisé	1 Pour 2*

* **Ces dispositions sont valables jusqu'au 30 novembre 2011**
A compter du 1^{er} décembre 2011, le quota sera de 1 pour 3